

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 7 Avril 2011 à 20h30

Convocation du 31 mars 2011

Étaient présents : MM. JOSEPH. POTET. PLAULT. GALOPIN P. GALLOPIN JL. Mme GALLOPIN. MM PERSON. MERCIER. LETARTRE. Mme. BEHUE. MM. DABILLY. DURAND MMES PAIN. DAVID

Formant la Majorité des membres en exercice.

Absents : M. HEURTAULT, excusé donne pouvoir à M. PERSON- arrivé pour le vote du point 8
M. PELLARD, excusé donne pouvoir à M. POTET
M. BODEY, excusé donne pouvoir à Mme PAIN
M. EGASSE, excusé donne pouvoir à M. GALOPIN Pascal - arrivé pour le vote du point 9
Mme CHAZELLE, excusée

Nombre de Conseillers	En exercice : 19	Présents : 16	Votants : 19
-----------------------	------------------	---------------	--------------

ORDRE DU JOUR :

1. **Espace Denise Egasse : Contrat de surveillance et de vérification d'une installation de sécurité avec la Sté IDEA**
2. **RBC : Contrat d'assurance Protection Juridique**
3. **Sté Pitney Bowes : Contrat de location et d'entretien de la machine à affranchir**
4. **Véritas : Contrat d'assistance en vue d'obtenir l'autorisation d'exploitation d'un ERP (Espace Denise Egasse)**
5. **Chartres Métropole : désignation des représentants à la CLET**
6. **Compte administratif 2010 service Eau et Assainissement**
7. **Détermination et affectation du résultat 2010 service Eau et Assainissement**
8. **Budget Primitif 2011 Eau**
9. **Budget Primitif 2011 Assainissement**
10. **Subventions aux associations pour 2011**
11. **Questions diverses**

M.GALOPIN a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 24 Février 2011 est adopté à l'unanimité.

I. Espace Denise Egasse : Contrat de surveillance et de vérification d'une installation de sécurité avec la Sté IDEA

Monsieur le Maire fait part aux élus de la nécessité de conclure un contrat de surveillance et de vérification d'une installation de sécurité à l'espace Denise Egasse (salle polyvalente et local rangement) ceci afin de vérifier annuellement le bon fonctionnement des installations du système de désenfumage.

Considérant que depuis des années la société IDEA, spécialiste technique, effectue ponctuellement des interventions à la demande de la commune,

Vu le contrat et la proposition financière de la société IDEA (devis n° 09/0225) d'un montant annuel de 434 euros TTC (montant revalorisé annuellement).

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver ladite proposition.

Décision : adoptée à l'unanimité

2. RBC : Contrat d'assurance Protection Juridique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune ne possède pas de contrat de protection juridique. Suite au récent problème au presbytère, par exemple, pour lequel la Commune a contacté l'assureur de la Commune, il s'est avéré opportun de présenter au Conseil une proposition de la société RBC Assurance, représentée par M. Chaboche agent de la MMA, dont l'agence est située à Lèves, 2bis, rue Josaphat.

Les prestations proposées portent sur : la prévention et l'information juridique, le service d'assistance, la défense judiciaire des intérêts et l'exécution et le suivi.

Les frais pris en charge sont : les honoraires d'avocats, d'huissiers ou toutes personnes habilitées à défendre (sous réserve de l'accord avec la RBC), les frais d'expertises et dépens.

La cotisation annuelle proposée s'élève à 562 €. Une garantie optionnelle relative à la protection juridique des bâtiments mis en location est proposée : son montant annuel est de 116 €.

Décision : adoptée à l'unanimité, y compris la garantie optionnelle

3. Sté Pitney Bowes : Contrat de location et d'entretien de la machine à affranchir

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil que la Commune dispose déjà d'un contrat de location/entretien avec la société Pitney Bowes pour l'affranchisseuse. Cette société propose, pour un même montant annuel (403,53 €) d'adjoindre une balance connectée à ladite machine. Pour ce faire, il est demandé aux élus l'autorisation de signer ce nouveau contrat.

Décision : adoptée à l'unanimité.

4. Véritas : Contrat d'assistance en vue d'obtenir l'autorisation d'exploitation d'un ERP (Espace Denise Egasse)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de conclure pour l'Espace Denise Egasse un contrat d'assistance technique en vue d'obtenir l'autorisation d'exploitation d'un établissement recevant du public dont les travaux sont conformes aux règles de sécurité prescrites aux articles R.123-1 à R.123-2 du CCH.

Monsieur le Maire propose au Conseil de confier cette mission à la société VERITAS. Les prestations proposées par ladite société portent exclusivement pour la sécurité incendie sur les installations électriques et éclairage ainsi que sur les moyens de secours contre l'incendie.

Pour les prestations ponctuelles qui lui seront confiées par la Commune, les prix du Bureau de contrôle Véritas sont fixés à 1 200 € HT (prix renouvelés dans les conditions fixées à l'article 4 dudit contrat). Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer ledit contrat.

Décision : adoptée à l'unanimité.

5. Chartres Métropole : désignation des représentants à la CLET

Le Conseil Communautaire de Chartres Métropole a établi lors de sa séance du 10 février 2011 les règles qui régissent la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges. Il appartient donc au Conseil Municipal de Sours de désigner le représentant de la commune au sein de cette commission.

A été désigné (e) membre de la CLET : Monsieur Philippe PELLARD à l'unanimité.

6. Compte administratif et résultat 2010 service Eau et Assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2010 du service Eau-Assainissement. Les résultats de l'exercice 2010 sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2010
Investissement	20 104,71	42 749,95	22 645,24
Fonctionnement	88 392,92	61 353,46	-27 039,46
Totaux	108 497,63	104 103,41	-4 394,22

Ces chiffres sont conformes à la balance générale certifiée dressée par le Receveur Municipal. Compte tenu des résultats antérieurs, le résultat de clôture fin 2010 est le suivant :

	Résultat de clôture 2009	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2010	Résultat de clôture 2010
Investissement	96 800,02		22 645,24	119 445,26
Fonctionnement	186 463,53		-27 039,46	159 424,07
TOTAUX	283 263,55		-4 394,22	278 869,33

Au vu des divers documents transmis aux élus, M. le Maire donne quelques explications sur les réalisations de 2010 mais ne prend pas part au vote. Il donne la parole à M. POTET qui soumet le vote du compte administratif aux élus.

Compte administratif 2010 est adopté à l'unanimité.

7. Détermination et affectation du résultat 2010 service Eau et Assainissement

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'après le vote du Compte Administratif 2010, il convient de valider les résultats. De plus, suite à la délégation de service public se rapportant au service d'eau potable, le Budget Eau & Assainissement a été séparé en 2 budgets distincts. La scission de ce budget a été réalisée en commun avec la Trésorerie de Chartres Banlieue, et il convient de valider également les résultats qui seront reportés sur chacun des budgets.

Pour le Budget Eaux & Assainissement, il a été adopté par le Conseil Municipal, un Excédent d'Investissement (hors Reste à Réaliser) de 119 445,26 € et un excédent de Fonctionnement de 159 424,07 €

Compte tenu :

1°) des restes à réaliser 2010, soit un montant total de **122 476,00 €** réparti comme suit :

- **Pour le service de l'Eau** : 74 487,00 € en dépenses d'investissement
- **Pour le service de l'Assainissement** : 47 989,00 € en dépenses d'investissement

2°) du résultat de clôture de la section d'investissement : **119 445,26 €**

Il se dégage un besoin de financement de 3 030,74 €

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de décider des modalités d'affectation des résultats, Monsieur le Maire propose d'affecter :

- **Pour le budget de l'Eau** la somme de **1 515,00 €** pour les besoins de financement d'investissement de l'exercice en cours au compte 1068 et de reporter en fonctionnement l'excédent de **118 196,00 €** au compte 002 (recettes d'exploitation).

- **Pour le budget de l'Assainissement** la somme de **1 515,74 €** pour les besoins de financement d'investissement de l'exercice en cours et de reporter en fonctionnement le solde de l'excédent de **38 197,33 €** au compte 002 (recettes d'exploitation).

Affectations des résultats 2010 adoptés à l'unanimité.

8. Budget Primitif 2011 Eau

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif de l'Eau pour l'exercice 2011.

Il rappelle que la gestion du service d'eau potable est déléguée par affermage à la SOGEA depuis le 1^{er} novembre 2007. Il précise que le budget de l'Eau est donc en TTC.

Il convient donc aujourd'hui d'équilibrer le budget avec les recettes envisagées.

Il rappelle aux membres du Conseil Municipal les parts du délégataire, de la Commune et les différentes taxes (AESN et Conseil Général)

TARIFS 2011

RAPPEL DES TARIFS AVEC ASSAINISSEMENT pour 2011 (facturés aux abonnés)

>	Prix eau par m3 Part Communale (SOURS)	0,20070 €	}	2,89910 € (hors TVA)
>	Prix eau par m3 Part Délégitaire (SOGEA)	0,91900 €		
>	Redevance pollution domestique (AESN)	0,34800 €		
>	Redevance modernisation réseau de collecte (AESN)	0,30000 €		
>	Participation intercommunale réseaux d'eau (Chartres Métropole)	0,06500 €		
>	Prix assainiss. par m3 (SOURS)	1,06640 €		
>	Abonnement (SOGEA)	15,25000 €		

RAPPEL DES TARIFS SANS ASSAINISSEMENT pour 2011 (facturés aux abonnés)

>	Prix eau par m3 Part Communale (SOURS)	0,20070 €	}	1,53270 € (hors TVA)
>	Prix eau par m3 Part Délégitaire (SOGEA)	0,91900 €		
>	Redevance pollution domestique (AESN)	0,34800 €		
>	Participation intercommunale réseaux d'eau (Chartres Métropole)	0,06500 €		
>	Abonnement (SOGEA)	15,25000 €		

→ **2,89910 €HT** par m3 assaini ; l'an dernier il s'élevait à 2,86320 € HT par m3 assaini

→ **1,53270 €HT** par m3 non assaini ; l'an dernier il s'élevait à 1,50880 € HT par m3 non assaini.

Le projet de budget reprend les résultats de l'exercice 2010, à savoir : l'excédent d'exploitation, le besoin de financement en investissement et les restes à réaliser.

☞ Il s'équilibre en recettes et en dépenses d'exploitation : 130 201 €

☞ Il s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement : 237 482,26 €

M. le Maire soumet donc au vote le Budget Primitif 2011 du service Eau.

Budget Primitif Eau 2011 adopté à l'unanimité.

9. Budget Primitif 2011 Assainissement

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif du service Assainissement pour l'exercice 2011.

Il précise que le budget de l'assainissement est toujours H.T.

Il convient donc aujourd'hui d'équilibrer le budget avec les recettes envisagées.

Le projet de budget reprend les résultats de l'exercice 2010, à savoir : l'excédent d'exploitation, le besoin de financement en investissement et les restes à réaliser.

☞ Il s'équilibre en recettes et en dépenses d'exploitation : 110 429 €

☞ Il s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement : 49 787 €

M. le Maire soumet donc au vote le Budget Primitif 2011 du service Assainissement.

Budget Primitif Assainissement 2011 adopté à l'unanimité.

10. Subventions aux associations pour 2011

Suite à la réunion de la Commissions Vie Associative et Finances le 29 mars 2011, M. le Maire propose de fixer comme suit le montant des subventions pour l'année 2011.

1°) Associations Locales :

AMICALE DE SOURS	2 150
Section Foot	4 500
Section Culturelle (juniors)	1 490
Section Judo	490
Section Tir	1 490
Section Rando	490
Section Parents d'élèves	600
AUTRES	
Ass. Parents d'Elèves Notre Dame	490
Amis de la Bibliothèque	490
Association St Jean	490
Club de l'Amitié	490
FNACA	490
Jumelage	1 000
Parc et Nature	490
Amicale des Pompiers Sours/Gellainville	690
Ass. des Jeunes Sapeurs Pompiers de Sours	990
Union Musicale	1 990
Ecole de Musique	11 000
Section Théâtre "Les Quiproquos"	800
Ass. des Anciens Combattants AC-PG	170

2°) Coopératives scolaires

Il est proposé, en outre, d'attribuer à chaque coopérative scolaire la somme annuelle par classe de 125 euros, pour permettre de financer des transports lors de sorties scolaires, soit :

- Coopérative de l'Ecole de la Vallée ➤ 625 €
- Coopérative de l'Ecole de l'Eveil ➤ 375 €

3°) Bibliothèque

- Convention B.D.P. pour achat d'ouvrages ➤ 1721 € (1,00 € x 1721 hab.)

4°) Associations extérieures à la Commune

- Institut Médico-Educatif de Champhol ➤ 170 €
- Prévention Routière ➤ 170 €
- Comité de lutte contre le Cancer ➤ 170 €

5°) O.G.E.C. Notre Dame ➤ 9 172 € (participation aux frais de fonctionnement)

D'où un total de subventions de 43 193 €.

Subventions adoptées à l'unanimité.

11. Questions diverses

• Pharmacie

Monsieur le Maire a contacté le futur acquéreur, qui a précisé qu'il continuerait le bail jusqu'en 2013 voire plus pour permettre au pharmacien de poursuivre son activité. La commune n'a pas utilisé son droit de préemption.

• **Etude surveillée**

Certains délégués au conseil d'école ont sollicité l'instauration d'une étude surveillée, soit gérée par la commune, soit par l'association des parents d'élèves, soit par les PEP (la commune mettant à disposition les locaux).

- PEP : coût annuel 6 455 € - pour les familles 430 €/an/élève avec un effectif de 15 enfants minimum.
- Commune : coût annuel 5 939 €.

• **Photos aériennes**

www.imagesrares.com, photos sur CD- coût 30 clichés pour 600 € TTC. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de confier cette prestation à Monsieur ROSSINI, gérant de ladite société et autorise le Maire à signer le bon de commande.

• **TIG**

Courrier du Tribunal de Grande Instance à propos des travaux d'intérêt général afin d'accueillir des personnes condamnées à des peines d'intérêt général. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis à ce sujet. Le Conseil Municipal est d'accord sous réserve que le condamné soit domicilié sur la commune.

• **Fibre optique**

Une proposition de la REGIES pour la fibre optique : les bâtiments communaux pourraient être raccordés. Accès principal à la Mairie et alimentation des différents bâtiments (Ecole Vallée-Salle D.Egasse). Les frais d'accès au réseau par bâtiment seraient d'environ 1 400,00 €. Location par site environ 14 €. Possibilité d'équiper d'autres sites (Ateliers, école maternelle). La décision sera prise lors d'un prochain conseil.

Remarques des Conseillers Municipaux :

- Brétigny : Pas d'éclairage au 2 rue des 4 Frères Moreau. La régie sera à nouveau contactée.
- Stationnement à Brétigny : Il est urgent de solutionner le problème (rue des Frères Girard). La gendarmerie ne peut-elle pas intervenir ? Dans un premier temps un courrier sera adressé au propriétaire du véhicule en question.
- Emplacement au sol non matérialisé à Génerville : affaire à suivre.
- Travaux de taille par le CFA de la Saussaye.
- Réunion du bureau de l'Amicale de Sours : membres élus pour un an.
- Constructions de commerces rue du Docteur Bouclet : une réponse sera donnée lors du prochain conseil. Deux investisseurs ont été contactés.

Prochain Conseil le Jeudi 28 avril 2011

Séance levée à 22h40